

VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 1

Vaudignies



Version initiale

Création d'un réseau d'équipements collectifs fonctionnels et performants



Version actualisée (.. / .. / ...)

1. Description succincte du projet

Contexte : manque de fonctionnalité de l'équipement pour les principaux utilisateurs (clubs sportifs, associations, école communale), forte demande en équipements sportifs

Nature du projet :

- **Amélioration de la fonctionnalité** du hall sportif de Vaudignies :
 - **Construction d'une annexe** avec vestiaires, douches et buvette
- **Rénovation** et amélioration des performances du bâtiment
 - Rénovation des châssis
 - Production d'énergie (panneaux photovoltaïques)

Public cible : citoyens, clubs sportifs, enfants

2. Justification du projet

- **Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé**

Besoins identifiés :

- Besoin de pérenniser le caractère structurant des équipements collectifs des cœurs de village, dont le hall sportif de Vaudignies
 - Pour le Hall sportif de Vaudignies, besoin de compléter l'équipement sportif par les fonctions de base périphériques : vestiaires, sanitaires, buvette.
- Besoin de soutenir les associations locales et clubs sportifs pour leur rôle d'intégration sociale, de cohésion, de dynamique et d'animation des cœurs de village
- Besoin de soutenir les activités à fort ancrage identitaire, tel que la balle pelote

- **Caractère rural du projet**

Un équipement collectif tel qu'un hall sportif est un lieu de cohésion sociale, un lieu de rencontre pour les habitants d'un village / d'une commune, de surcroît un lieu intergénérationnel, d'intégration et d'activité physique.

Aussi, ce projet d'amélioration de la fonctionnalité du hall rencontre les valeurs de ruralité dans la mesure où il s'agit de renforcer et de pérenniser le bâtiment et ses fonctions.

- **Effets directs et effets multiplicateurs attendus**

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- Le maintien de l'animation des cœurs de village et la création de lieux et de temps de convivialité
- L'aide à la pérennisation des clubs sportifs locaux et à la création de nouveaux collectifs
- Le maintien d'une offre sportive de proximité, voire identitaire pour la balle pelote

- **Projets connexes du PCDR et de la Commune**

15. Soutenir les festivités et le folklore identitaire

25. Optimiser le système de gestion des infrastructures collectives publiques

43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés

Autres projets communaux :

- **Alternatives éventuelles**

- L'utilisation de bâtiments de l'école communale, qui est adossée au hall sportif, n'est pas envisageable car l'implantation connaît une croissance significative de sa population et exploite l'ensemble des espaces. Des travaux sont d'ailleurs prévus pour aménager de nouvelles classes.
- L'aménagement des équipements (vestiaires, buvette) n'est pas possible à l'intérieur du hall actuel car les terrains de sport occupent l'entièreté de la superficie avec une marge d'environ un mètre en pourtour, latitude qui est en partie occupée par des placards pour le rangement du matériel.

- **Sobriété du projet**

La démarche vise à permettre de tirer le meilleur parti d'un bâtiment existant dont les aménagements initiaux ne permettent pas une utilisation confortable et respectueuse des personnes, ce qui en limite donc le temps d'occupation.

3. Lien à la stratégie du PCDR

3. Recréer des cœurs de village dynamiques

- A. Par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents
- B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
- C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

- **Liens qualitatifs et quantitatifs**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**

4. Impacts du projet sur la résilience du territoire et de la société

Impacts ✓ ou ✕	Dimension					
	Environnement	Energie	Mobilité	Social	Culturel	Economique
Eléments prioritaires						
Intérêts des générations futures		✓		✓	✓	
Participation				✓	✓	
Cohérence des politiques sectorielles		✓		✓	✓	✓
Solidarité des territoires						
Evaluation permanente		✓		✓	✓	✓

5. Localisation et statut

- **Adresse**

Vaudignies, rue des Ecoles

- **Périmètre d'intervention**

Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village, intégration sociale, culturelle, économique, etc.)

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Bâtiment adjacent à l'école communal

- **Cadre légal**

Zone d'habitat à caractère rural

- **Contraintes naturelles existantes**

Sans objet

- **Statut de propriété**

Ville de Chièvres

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- **Porteur du projet**

Ville de Chièvres

- **Partenaires potentiels**

Clubs sportifs : badminton, jeu de balle (utilisation des vestiaires), foot (pour les entraînements hivernaux)

- **Pistes de financement**

RW – DR, Infrasport

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

○

- **Etat du dossier**

- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment (isolation des murs et de la toiture), subsidié dans le cadre de UREBA

- **Programme des travaux ou des aménagements**

- Evaluation du potentiel du bâtiment en matière de production d'énergie renouvelable (superficie exploitable, exposition)

- **Planification**

○

- **Démarches administratives à réaliser par la Commune**

○

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase		☒ Commune ☐ Wallonie ☒ Autres :
- Frais accessoires (honoraires, acquisition)		
- TVA		
- Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

- Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (Localisation et statut)

○

- Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux

Eléments quantitatifs généraux du dossier, superficie totale de la parcelle, superficie initiale non bâtie sur la parcelle, superficie finale non bâtie sur la parcelle, dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées, mesures envisagées

A compléter à l'issue de l'élaboration du programme de réalisation (en fonction de la superficie nécessaire pour l'aménagement des vestiaires)

Les vestiaires, douches et sanitaires seront alimentés par une citerne d'eau de pluie filtrée.

- Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles

Energies renouvelables, isolation des bâtiments, énergie grise et durabilité des matériaux, citerne d'eau de pluie, dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire), mise en œuvre de matériaux écologiques, utilisation de techniques innovantes, ...

Le projet inclut l'évaluation du potentiel du bâtiment en matière de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, en l'occurrence). Le projet prévoit déjà l'amélioration des châssis du bâtiment existant et un niveau élevé de performance énergétique de son extension. En outre, celle-ci sera construite à partir de matériaux ayant démontré leur caractère écologique et à la longévité éprouvée. Les points lumineux seront peu énergivores et facilement modulables (intensité, détecteurs dans les zones pertinentes).

- Mesures en faveur de la sobriété du projet

Coûts/m², coûts/personnes impactées, études de différentes alternatives, analyse coût/bénéfice du projet, ...

Le bureau d'étude devra proposer différents scénarii, permettant de confronter les coûts de mise en œuvre ainsi que les coûts de fonctionnement et d'entretien. Ce afin que les Autorités puissent opter pour la solution qui rencontrera le mieux les besoins d'aménagement et l'objectif de sobriété.

En outre, la démarche vise à permettre de tirer le meilleur parti d'un bâtiment existant dont les aménagements initiaux ne permettent pas une utilisation confortable et respectueuse des personnes, ce qui en limite donc le temps d'occupation.

- Mesures en faveur de la biodiversité

Création de liens avec la nature, place réservée à la biodiversité, prise en compte du patrimoine naturel, sa protection, sa valorisation, éléments d'intérêt écosystémiques sur le site, mesures de protection à prendre, amélioration de la qualité biologique du site, amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre, ...

Le projet porte sur la création d'une annexe bâtie qui devrait investir une petite parcelle actuellement engazonnée et plantée de petits arbustes fruitiers par

l'école. Le bureau d'étude évaluera la possibilité de mettre en œuvre des toitures végétalisées, sur tout ou partie de l'annexe et du bâtiment principal (de manière compatible avec l'option énergie renouvelable évoquée ci-avant). En complément, la possibilité d'aménager un nouvel espace vert dans l'enceinte ou à proximité de l'école sera intégrée à la réflexion.

- **Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet**

Accessibilité pour tous (piéton, vélo, PMR, etc.), aménagements prévus, conception de la mobilité autour du projet, inclusivité (genre, classes sociales, ...)

La démarche proposée à travers ce projet vise à optimiser l'usage d'un bâtiment actuellement peu fonctionnel étant donnée sa conception initiale minimaliste. Aussi, les aménagements proposés permettront *de facto* une meilleure inclusivité par un élargissement du champ des utilisateurs potentiels.

De plus, des équipements complémentaires des abords, tels que stationnements vélo (en U inversé) et borne de rechargement (vélo et voiture), permettront d'optimiser l'accessibilité de la structure.

- **Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire**

Entreprises locales, matériaux locaux, entreprise d'insertion sociale, soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales, analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

Dans la mesure du possible, la mise en œuvre du projet sera confiée à des entreprises locales et envisagera au maximum le réemploi des matériaux *in situ*.

Les nouveaux matériaux mis en œuvre dans le cadre du chantier devront présenter, dans la mesure du possible, une durabilité maximum et une bonne capacité de réemploi ou de recyclage.

En phase de fonctionnement, le ou les gestionnaires de la buvette seront invités à promouvoir et à proposer des produits locaux ou issus du circuit court.

- **Intégration du projet dans l'environnement**

Impact (+ ou -) du projet sur le paysage, impact (+ ou -) sur le voisinage, mesures envisagées

L'implantation de l'extension du hall sportif de Vaudignies se situe à l'arrière du bâtiment et dans une zone qui ne va pas impacter le paysage.

Concernant le voisinage, le regain d'attractivité de la structure liée à l'augmentation de son confort d'utilisation pourrait impacter les riverains : augmentation du temps d'occupation, augmentation du nombre de véhicules. Néanmoins, les abords du site sont déjà aménagés en stationnement et les abords du terrain de jeu de balle tout proche pourraient absorber ce besoin.

11. Annexes

- **Plan de situation**
- **Périmètre d'intervention**
- **Dossier photographique**
- **Etat des lieux**
- **Liste des activités actuelles concernées par le projet**
- **Liste des projets de même fonction existant sur le territoire communal**